

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**53<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 16 mars 2010 à 19 h 30, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Manon Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Alain Gauthier	Madame Edith Vaillancourt
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Audrey Jean	Madame Andrée Verreault
Madame Annie Larouche	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Eric Renaud	

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : Acceptation**

**CC100316-01** **Sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :**

- 4.10 Transport collectif
- 4.11 Congédiement
- 7.5 Colloque régional des comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**1.2 Procès-verbal/dispense de lecture et acceptation**

**CC100316-02** **Sur proposition de madame Dany Duchesne, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 16 février 2010 (51<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.**

### 1.3 Procès-verbal/dépôt

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 février 2010 (50<sup>e</sup> réunion) est déposé.

## 2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

## 3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

## 4. OBJETS DE DÉCISIONS

### 4.1 Choix des vérificateurs externes

**Considérant** l'échéance du mandat de la firme Samson, Bélair/Deloitte & Touche pour la vérification externe;

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes;

**Considérant** l'analyse des trois (3) propositions par le comité de sélection selon les critères d'évaluation établis par la commission de service des ressources financières;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection;

CC100316-03

**En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** d'accorder à la firme Samson, Bélair/Deloitte & Touche, le mandat de vérification externe pour une période de trois (3) ans.

### 4.2 Rapport annuel

**Considérant** le rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire soumis au conseil des commissaires pour adoption;

**Considérant** que ce rapport a pour objet de rendre compte de la réalisation du plan stratégique de la Commission scolaire, des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de rendre compte à la population de la qualité des services éducatifs et culturels offerts.

CC100316-04

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire, tel que déposé.

#### **4.3 FCSQ : désignation des délégués à l'assemblée générale annuelle**

**Considérant** la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires en mai prochain;

**Considérant** que la représentation des commissions scolaires lors de cette assemblée est en fonction de leur clientèle respective;

**Considérant** que la Commission scolaire peut déléguer trois personnes pour la représenter lors de cette assemblée avec mandat de parler pour et en son nom;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner des représentants substitués en cas d'empêchement des personnes déléguées;

CC100316-05

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :**

- de déléguer les personnes suivantes à titre de représentantes de la Commission scolaire à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui aura lieu en mai prochain, avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire :
  - Roxanne Thibeault, présidente
  - Andrée Verreault, vice-présidente
  - Josée Bouchard, commissaire et présidente de la FCSQ
  
- de désigner les personnes suivantes à titre de substitués pour représenter la Commission scolaire à ladite assemblée générale annuelle en cas d'empêchement des personnes déléguées soit :
  - Nathalie Savard, commissaire
  - Marjolaine Girard, commissaire

#### **4.4 Emploi étudiant**

**Considérant** les besoins de la Commission scolaire pour l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

**Considérant** que la commission de services des ressources humaines tenue le 9 mars 2010 est en accord avec le programme d'emplois d'été pour étudiants 2010;

CC100316-06

**En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité :**

- de débiter les démarches de recrutement en vue de l'embauche d'étudiants pour l'été 2010 telles que décrites dans le programme déposé;
- de nommer madame Roxanne Thibeault, membre du comité de sélection.

#### **4.5 Choix du Protecteur de l'élève : consultation du comité de parents**

**Considérant** que par sa résolution CC100119-04, le conseil des commissaires a, après consultation du comité de parents, adopté le profil et les conditions minimales requises pour le titulaire de la fonction de Protecteur de l'élève;

**Considérant** l'appel de candidature publié dans le journal Le Lac-Saint-Jean et dans le Progrès-Dimanche;

**Considérant** l'analyse des candidatures reçues par le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire, agissant à titre de comité de sélection, avec la participation de la présidente du comité de parents de la Commission scolaire;

**Considérant** que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil des commissaires de nommer monsieur André Garon à titre de Protecteur de l'élève;

**Considérant** que la candidature de monsieur Garon doit être soumise au comité de parents de la Commission scolaire pour consultation;

CC100316-07

**En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Côté, il est résolu à l'unanimité :**

- de soumettre pour consultation auprès du comité de parents, la candidature de monsieur André Garon à titre de Protecteur de l'élève;
- que l'avis du comité de parents soit communiqué au conseil des commissaires au plus tard le 16 avril 2010.

#### **4.6 Secondaire en spectacle : demande d'appui**

**Considérant** que le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande aux commissions scolaires de la région d'intervenir auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de la convaincre du bien-fondé du programme Secondaire en spectacle, de l'urgence d'un financement adéquat et de rencontrer monsieur Maurice Gauthier, président de la Corporation Secondaire en spectacle;

**Considérant** que l'écart entre le soutien gouvernemental actuel (265 000 \$) et les besoins de base (640 000 \$) confirme la grande précarité du programme;

**Considérant** que la contribution gouvernementale annuelle souhaitée par ladite corporation est de 640 000 \$, soit 35 % des revenus, l'autre partie étant financée par plusieurs partenaires;

**Considérant** qu'un financement insuffisant risque d'obliger ladite corporation à cesser en totalité ou en partie les activités du programme;

**Considérant** que dans le cadre de la mobilisation concertée pour la réussite éducative des jeunes, une des voies de réussite est d'augmenter l'offre d'activités parascolaires, sportives et culturelles;

CC100316-08

**En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité:**

- que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean appuie la demande présentée par le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- que demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assurer un financement adéquat afin de consolider le programme Secondaire en spectacle;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

#### **4.7 CREPAS : entente spécifique 2010-2015**

**Considérant** que le Saguenay–Lac-Saint-Jean a développé depuis 1996 une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire autour du CRÉPAS;

**Considérant** que le bilan de l'entente spécifique de régionalisation 2005-2010 qui vient à échéance en mars 2010 fait état du solide appui des partenaires du milieu et confirme la pertinence d'une organisation comme le CRÉPAS;

**Considérant** que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est sollicitée à titre de partenaire pour la signature d'une nouvelle entente régionale spécifique 2010-2015 sur la prévention de l'abandon scolaire et la valorisation de l'éducation au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**Considérant** que cette nouvelle entente a comme objet d'accroître le taux de diplomation des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean par la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action régional de prévention de l'abandon scolaire s'appuyant sur la

mobilisation et le partenariat, favorisant l'accompagnement des jeunes et soutenant l'émergence d'initiatives innovantes, par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées;

**Considérant** qu'en signant la nouvelle entente spécifique, la Commission scolaire s'engage, dans le cadre de ses activités, à collaborer à la mise en œuvre des objectifs et actions de l'entente pour un montant global sur 5 ans de 53 537 \$ correspondant à un versement annuel moyen de 10 707 \$ pour les années financières 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

**CC100316-09**

**En conséquence, sur proposition de madame Manon Tremblay, il est résolu à l'unanimité** que la Commission scolaire adhère à l'entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire et la valorisation de l'éducation au Saguenay–Lac-Saint-Jean 2010-2015 et que madame Roxanne Thibeault, présidente, soit et elle est par la présente, autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.8 Régime pédagogique : projet de règlement du gouvernement**

**Considérant** la publication dans la Gazette Officielle, le 3 février dernier, d'un projet de Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

**Considérant** qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours de cette publication, ce Règlement pourra être édicté par le gouvernement et que la date de son entrée en vigueur est déjà fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010;

**Considérant** l'importance du Régime pédagogique dans l'organisation des services éducatifs offerts par les commissions scolaires;

**Considérant** les changements majeurs au Régime pédagogique proposés par ce Règlement, plus particulièrement quant au calendrier scolaire;

**Considérant** que malgré l'importance du Régime pédagogique et des changements proposés, les principaux acteurs et collaborateurs du milieu scolaire n'ont pas été informés des enjeux véritables et n'ont pu émettre leur avis avant que soient définis les changements proposés;

**Considérant** que ces acteurs et collaborateurs, dont la Fédération des commissions scolaires du Québec, ont signifié leur désaccord à mettre en œuvre de telles mesures sans avoir pu en évaluer les répercussions possibles;

**Considérant** que ces acteurs et collaborateurs auraient pu être mis à contribution de façon significative dans la recherche de moyens pour favoriser la persévérance scolaire;

**Considérant** que le conseil des commissaires constate, à l'analyse des changements proposés, que ceux-ci n'auront pas d'impacts significatifs sur la persévérance scolaire;

**Considérant** que, au contraire, le processus suivi et les changements proposés auront des impacts négatifs sur l'adhésion des principaux acteurs et partenaires du milieu scolaire, sur les services offerts par la Commission scolaire et sur les valeurs de la société québécoise, notamment en ce que :

- les acteurs et collaborateurs du milieu scolaire se sentent peu ou pas partie prenante des orientations prises par le gouvernement en l'absence d'information et de consultation préalables adéquates;
- le retrait des congés obligatoires les samedis et dimanches est susceptible de rendre encore plus difficile la conciliation travail/famille que doivent faire les parents de nos élèves;
- le retrait des congés obligatoires de tradition religieuse, culturelle ou historique, incluant à la fois des fêtes chrétiennes ou civiles qui font partie de la tradition québécoise est susceptible de mettre en péril la survie de ces traditions qui nous sont chères et qui font des Québécois ce qu'ils sont;

**Considérant** que, de plus, le retrait des congés obligatoires actuellement prévus au Régime pédagogique ne ferait qu'augmenter les difficultés actuelles vécues par la Commission scolaire dans l'élaboration de son calendrier scolaire, calendrier pour lequel la Commission scolaire doit déjà composer avec des conventions collectives et des partenaires externes (commission scolaire anglophone et école privée) pour maintenir au minimum les coûts de transport scolaire;

**Considérant** que la Commission scolaire croit fermement à la collaboration et au partenariat nécessaires entre le MELS et les principaux acteurs et collaborateurs du milieu scolaire dans les orientations à privilégier pour favoriser la réussite des élèves;

**CC100316-10**

**En conséquence, sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité:**

- que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dénonce le processus préalable à la publication du projet de Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire en date du 3 février dernier;
- que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean réitère l'importance que le MELS travaille en étroite collaboration et en partenariat avec les principaux acteurs du

milieu scolaire, surtout quand des changements significatifs aux Régimes pédagogiques sont envisagés;

- que le gouvernement n'édicte pas le projet de Règlement publié le 3 février dernier tel que publié et qu'il maintienne le statu quo tant que les milieux scolaires n'ont pas pu évaluer les répercussions possibles des changements proposés et n'ont pu y réagir;
- que la présente résolution soit transmise à la ministre, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au comité de parents de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, aux autres commissions scolaires du Québec et aux établissements de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour affichage.

#### **4.9 École Arc-en-Ciel : service d'éducation préscolaire : consultation**

**Considérant** que l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011 prévoit qu'elle offre des services éducatifs de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année du primaire;

**Considérant** que contrairement aux autres écoles de la Commission scolaire, l'école Arc-en-Ciel n'a pas de bassin délimité et qu'elle peut accueillir des élèves en provenance de tout le territoire de la Commission scolaire;

**Considérant** que l'école Arc-en-Ciel offre le programme d'éducation internationale (PEI);

**Considérant** qu'en 2009-2010, l'école accueille 80 élèves répartis en quatre groupes soit un groupe de préscolaire, un groupe de 1<sup>re</sup> année, un groupe de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et un groupe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

**Considérant** qu'en prévision de la prochaine année scolaire, plusieurs démarches ont été réalisées depuis le début de l'année pour favoriser le plus grand nombre d'inscriptions possibles au préscolaire, soit :

- a) formulaire d'inscription au PEI fourni à tous les parents d'enfants relevant de notre Commission scolaire qui fréquenteront la maternelle en 2010-2011;
- b) invitation transmise à tous les parents visés au paragraphe précédent pour une soirée d'information sur le programme PEI (486 parents);
- c) tenue de la soirée d'information le 10 mars 2010;

**Considérant** qu'à ce jour, seulement cinq enfants sont inscrits au préscolaire à l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011;

**Considérant** que la règle de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) applicable pour le préscolaire à cette école prévoit l'octroi du financement d'un groupe si au moins six élèves fréquentent l'école au 30

septembre;

**Considérant** que la précarité de l'organisation de l'ensemble des groupes à cette école selon les règles de financement du MELS ne permet pas d'envisager l'organisation de l'ensemble des services, incluant celui du préscolaire, à même l'enveloppe budgétaire disponible;

**Considérant** la nécessité d'assurer des services éducatifs de qualité aux élèves;

**Considérant** que dans ce contexte, la Commission scolaire envisage de modifier l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011 afin de prévoir que celle-ci n'offrira pas le service d'éducation préscolaire si le nombre d'inscriptions ne permet pas l'ouverture d'un groupe et son financement par le MELS;

**Considérant** qu'avant de prendre une telle décision, la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement de l'école, le comité de parents de la Commission scolaire et qu'elle doit aussi procéder à une consultation publique;

**CC100316-11**

**En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité:**

1. de consulter le conseil d'établissement de l'école Arc-en-Ciel ainsi que le comité de parents de la Commission scolaire et de procéder à une consultation publique quant à l'intention de la Commission scolaire de modifier l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011 afin de prévoir que celle-ci n'offrira pas le service d'éducation préscolaire si le nombre d'inscriptions ne permet pas l'ouverture d'un groupe et son financement par le MELS;
2. que la consultation publique se fasse selon les modalités et le calendrier suivant :
  - a) Une assemblée publique d'information sera tenue au centre administratif de la Commission scolaire le 6 avril 2010 à 18 h 30. L'information pertinente sera alors livrée à la population.
  - b) En plus de l'information qui sera fournie lors de l'assemblée publique d'information, toute personne intéressée peut obtenir de l'information pertinente :
    - ♦ En se présentant à l'endroit suivant afin de consulter la documentation préparée à cette fin :

Secrétariat général et service des communications  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

350, boul. Champlain Sud, Alma  
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

- ♦ En consultant le site internet de la Commission scolaire à l'adresse suivante : <http://www.cslacst-jean.qc.ca/>
  - ♦ En communiquant avec madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, au 669-6000 poste 5201, afin d'obtenir toute information additionnelle.
- c) Une assemblée publique de consultation sera tenue au centre administratif de la Commission scolaire le mardi 4 mai 2010 à 18 h 30, afin de recevoir les avis de la population.
- d) Un avis public annonçant la démarche de consultation de la Commission scolaire sera publié au plus tard le 24 mars 2010, dans le journal Le Lac-Saint-Jean.
- e) Une copie de l'avis public de consultation sera remise à tous les élèves fréquentant l'école Arc-en-Ciel et sera distribuée à tous les parents d'élèves de niveau primaire de la Commission scolaire par le biais de leur enfant.
- f) Une lettre sera transmise aux personnes et instances suivantes les informant de la démarche de consultation et les invitant à déposer un avis : conseil d'établissement de l'école Arc-en-Ciel, comité de parents de la Commission scolaire, comité consultatif EHDAA de la Commission scolaire, Ville d'Alma, MRC Lac-Saint-Jean-Est et tous les syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire.
- g) Toute personne ou organisme qui souhaite donner son avis sur le sujet faisant l'objet de la consultation devra le faire dans un document écrit déposé lors de l'assemblée publique de consultation du 4 mai 2010 ou transmis à la Commission scolaire au plus tard à cette date, à l'adresse suivante :

Madame Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
350, boul. Champlain Sud  
Alma (Québec) G8B 5W2

- h) Une personne ou organisme souhaitant faire une présentation orale de son avis lors de l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le 4 mai 2010 doit transmettre son avis écrit à la Commission scolaire aux coordonnées indiquées au paragraphe précédent au plus tard le 23 avril

2010 et doit, dans son avis, faire mention de son souhait de faire une présentation orale.

- i) La Commission scolaire se réserve le droit, en fonction du nombre d'avis reçus, de limiter le nombre de présentations orales ainsi que la durée des présentations. Cependant, tout avis déposé par le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le conseil d'établissement de l'école feront l'objet d'une présentation orale, si ces instances respectives le souhaitent.
  - j) Toute personne ou organisme que la Commission scolaire décide d'entendre lors de l'assemblée publique de consultation en sera avisée au préalable.
  - k) Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté oralement lors de l'assemblée publique de consultation.
3. Qu'à la suite de la consultation publique et de l'analyse des avis reçus, l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel, soit, le cas échéant, modifié lors de la séance du conseil des commissaires du 15 juin 2010.

#### **4.10 Transport collectif**

**Considérant** que le conseil d'administration de l'organisme Transport collectif de la MRC Lac-Saint-Jean-Est comporte un siège réservé à un représentant de la Commission scolaire;

CC100316-12

**En conséquence, sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité** de nommer madame Manon Tremblay comme représentante de la Commission scolaire au conseil d'administration de l'organisme Transport collectif de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

#### **4.11 Congédiement**

**Madame Manon Tremblay propose l'ouverture du huis clos à 20 h 30. Accepté à l'unanimité.**

**Madame Manon Tremblay propose la fermeture du huis clos à 21 h 09. Accepté à l'unanimité.**

**Considérant** les incidents survenus le 17 décembre 2009 impliquant l'enseignante Monique Hudon et un élève de l'école Saint-Léon;

**Considérant** les événements subséquents et les rencontres survenues dans la foulée de ces incidents;

**Considérant** l'avis en vertu de l'article 5-7.00 donné à l'enseignante en date du 12 février 2010;

**Considérant** le rapport de la Direction générale et de la Direction du Service des ressources humaines;

**Considérant** l'importance du modèle que constitue une enseignante pour les élèves et le public en général;

**Considérant** l'absence d'autocritique et de remords de l'enseignante face aux incidents du 17 décembre 2009;

**Considérant** les représentations du Syndicat;

**Considérant** dans les circonstances le bris irrémédiable de confiance nécessaire qui doit exister entre la Commission scolaire et l'enseignante;

**CC100316-13**

**Vu ce qui précède, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité**, après mûres délibérations, de résilier le contrat d'engagement de l'enseignante Monique Hudon aux motifs de sa négligence à remplir ses devoirs et de son inconduite, et ce, rétroactivement au 15 février 2010.

## **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Alain Ouellet, président du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean, présente au conseil des commissaires le point de vue syndical concernant les négociations nationales actuellement en cours.

## **6. CORRESPONDANCE**

Aucune

## **7. INFORMATION**

### **7.1 MELS : résorption du déficit d'entretien**

Madame Roxanne Thibeault, présidente, fait état de la lettre reçue le 11 mars 2010 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmant une subvention de 499 302 \$ dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit d'entretien* pour

permettre la réalisation du projet de remplacement partiel des portes et fenêtres du secteur 2 de l'école Maria.

## **7.2 Délégation burundaise**

Madame Roxanne Thibeault, présidente, rappelle aux membres du conseil des commissaires l'arrivée d'une délégation burundaise en visite dans notre Commission scolaire dans le cadre d'un projet d'Éducation internationale.

## **7.3 Séances plénières**

Madame Roxanne Thibeault rappelle que des séances plénières auront lieu les 23 et le 30 mars prochains.

## **7.4 Conférence de presse : les Couloirs de la violence amoureuse**

Madame Roxanne Thibeault invite tous les commissaires à une conférence de presse conjointe de la Commission scolaire, de la Sûreté du Québec et de La Passerelle pour le dévoilement des « Couloirs de la violence amoureuse » qui se tiendra le mardi 23 mars 2010 à l'école Arc-en-Ciel, à 10 h.

## **7.5 Colloque régional des comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Les membres du conseil des commissaires sont invités à participer au colloque régional des comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> mai 2010 à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien.

Les inscriptions doivent être remises au Secrétariat général au plus tard le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC100316-14 La séance est levée à 21 h 11 sur proposition de madame Manon Tremblay, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications